

Année scolaire 2011-2012

Parcours

*Programme
D'Arts plastiques
(510.A0)*

*Annie Doré-Côté, conseillère pédagogique
Local 1001-3, poste tél. 4234
Courriel : dorecota@cdrummond.qc.ca
Département d'Arts plastiques, local 1523, poste 5840*

TABLE DES MATIÈRES

1.	Finalité et buts du programme d'Arts plastiques	4
2.	Du DEC au BACC	4
3.	Conditions d'admission	5
4.	Statut de l'étudiant.....	5
5.	Reconnaissance de cours	6
6.	Incomplet pour un cours	6
7.	Profil de formation.....	6
8.	Activités éducatives.....	6
9.	Aide à la réussite	6-7
10.	Les centres d'aide.....	7
11.	Incidence d'un échec ou d'un abandon de cours.....	7
12.	Plans de cours.....	7
13.	Révision de note	8
14.	Calendrier scolaire.....	8
15.	Portail, adresse courriel et cote de rendement (CRC).....	8
16.	Règles de sanction des études	9
17.	Exigences de réussite	9
18.	Récupération d'un cours échoué	9
19.	Plagiat et fraude	10
20.	Composantes du programme d'Arts plastiques	
	Formation générale commune	11
	Formation générale propre	12
	Formation générale complémentaire	13
	Formation spécifique	14
	Grille de cheminement	15-16
21.	Épreuve synthèse de programme en Arts plastiques.....	17
22.	Cours de mise à niveau	17
23.	Cours <i>Centre d'aide en français, formation pour les aidants</i>	18
24.	Cours <i>Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants</i>	19

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
Règlement pédagogique et leur incidence sur le cheminement scolaire

1. FINALITÉ ET BUTS DU PROGRAMME D'ARTS PLASTIQUES

Finalité du programme

Le programme Arts plastiques à l'enseignement collégial vise à donner à l'étudiant et à l'étudiante une formation équilibrée qui comprend une formation générale et une formation spécifique an arts plastiques, leur permettant de poursuivre des études universitaires dans les domaines des arts et des sciences de l'éducation.

Buts généraux du programme

Les buts généraux du programme sont :

- Intégrer les éléments du langage visuel dans une production;
- Démontrer des habiletés de perception visuelle;
- Démontrer sa capacité d'expression et de création;
- Démontrer des habiletés méthodiques permettant un travail autonome;
- Démontrer un savoir-faire technique et technologique propre aux arts visuels;
- Apprécier les principales caractéristiques stylistiques d'œuvres de différentes époques et cultures;
- Intégrer les connaissances et l'apprentissage dans une production autonome;
- Situer le rôle et la contribution de l'artiste du domaine des arts visuels dans la société contemporaine.

Le programme d'Arts plastiques s'adresse à des candidats faisant preuve de :

- ◆ capacité de concentration, d'imagination, de mémorisation, de créativité, de reproduction ;
- ◆ dextérité;
- ◆ acuité visuelle ;
- ◆ curiosité, observation, inventivité et ouverture d'esprit ;
- ◆ sensibilité;
- ◆ discipline, autonomie et bonne gestion du temps;
- ◆ persévérance et prudence.

Les élèves inscrits dans le programme de double DEC *Arts et lettres* et *Arts plastiques* constateront qu'il y a des recoupements nécessaires entre certains cours qui présentent des œuvres et des courants majeurs en histoire de l'art. Tous les cours des deux programmes restent cependant obligatoires.

2. Du DEC au BACC

La durée normale du programme d'Arts plastiques est de deux ans, 4 trimestres. Au terme de ses études, l'étudiant obtient un diplôme d'études collégiales en Arts plastiques. Il devient admissible à l'université dans des programmes tels les arts plastiques, l'histoire de l'art, l'enseignement des arts plastiques, le design graphique, ou tout autre programme d'études dont la base d'admission est le DEC.

L'admission à certaines universités exige la présentation d'un dossier visuel. Les enseignantes du programme ont prévu des activités pédagogiques liées à cette exigence.

L'étudiant qui souhaite se qualifier pour un programme d'études universitaires autre que ceux mentionnés précédemment est invité à consulter l'aide pédagogique ou la conseillère en orientation qui saura lui suggérer le cheminement approprié.

3. CONDITIONS D'ADMISSION et cheminement

1. Satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial.

La preuve de la réussite des conditions générales d'admission au collégial est exigée pour le 15 août en vue d'une admission demandée pour trimestre d'automne ou pour le 15 janvier en vue d'une admission demandée pour le trimestre d'hiver.

De plus, des exigences particulières d'admission sont imposées à certains étudiants :

- un cours de mise à niveau en français si les résultats obtenus au secondaire en Écriture (520) se situent entre 60% et 65% et en Français, note globale (506) entre 60% et 70% et moyenne générale de moins de 75%;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue d'enseignement si les études secondaires ont été suivies dans une autre langue que le français. Le résultat au test peut mener à l'imposition d'une formation d'appoint particulière ou entraîner un refus d'admission;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue anglaise si les études secondaires ont été suivies à l'extérieur de Canada;
- un étalement du programme d'études si la qualité du dossier scolaire l'exige;
- un programme d'encadrement particulier si les résultats obtenus au secondaire (MGS) sont inférieurs à 70%;
- un contrat d'études si vous avez échoué plus d'un cours à votre dernier trimestre au collégial ou si vous avez échoué deux fois le même cours.

Il est à noter que les étudiants soumis à un programme d'encadrement particulier (PEP) ou à un contrat d'études doivent signer un contrat. Tant que l'étudiant ne signe pas son contrat, il n'a pas accès à son horaire. Les contrats d'études sont imposés pour le trimestre en cours. L'évolution du dossier de réussite de l'étudiant sera prise en compte pour la suite. Les coordonnateurs des comités de programme seront informés, dès le début du trimestre, du nom des étudiants de leur programme qui sont visés par les contrats d'études.

2. Cheminement

Programme d'études amorcé à un trimestre d'hiver

L'étudiant qui amorce un programme d'études à un trimestre d'hiver devra normalement prévoir un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis pour compléter ce programme.

Étalement volontaire du programme

Un étudiant peut demander un étalement de son programme d'études sur un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis. L'étalement du programme peut aider certaines personnes qui ont des responsabilités familiales, des difficultés d'apprentissage, des obligations personnelles à mieux organiser leur temps d'études et ainsi se placer dans une situation favorable à leur réussite.

4. STATUT DE L'ÉTUDIANT

Pour être reconnu à temps plein, l'étudiant doit être inscrit à quatre cours minimum ou suivre cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre (douze heures par semaine). L'étudiant inscrit à moins de quatre cours ou qui suit moins de cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre aura un statut temps partiel.

À moins d'être déclaré en fin de DEC, des frais de scolarité sont exigés aux étudiants à temps partiel.

Toutefois, nous vous rappelons qu'un cours confirmé non fréquenté n'est pas considéré pour établir le statut temps plein.

5. RECONNAISSANCE DE COURS

Certains cours réussis dans une autre version du programme ou dans un autre programme ou dans le cadre d'une immersion en langue peuvent être comptabilisés. L'étudiant consulte l'aide pédagogique pour se faire reconnaître ces cours, s'il y a lieu.

6. INCOMPLET POUR UN COURS

Il existe deux types d'incomplet : un incomplet permanent et un incomplet temporaire (article 4.8 de la PIEA).

- incomplet temporaire : La mention IT apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'un étudiant qui, à cause de raisons majeures, ne peut respecter les délais relatifs à la *dernière évaluation*. Il peut alors se voir attribuer la mention «incomplet temporaire». L'incomplet temporaire de cours consiste en un délai exceptionnel accordé à un étudiant pour se voir attribuer la note finale d'un cours. La mention devra être remplacée par une note finale dans un délai fixé par l'enseignant, mais n'excédant pas un trimestre. Il s'agit d'une entente entre l'étudiant et l'enseignant. L'enseignant et l'étudiant doivent signer le formulaire prévu à cet effet.
- incomplet permanent : La mention IN apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'elle traduit un cas de force majeure justifiant un incomplet permanent pour l'étudiant. L'étudiant doit s'adresser à son aide pédagogique afin de lui faire part de sa situation. Il lui remettra, alors, le formulaire «Rapport médical» qu'il devra faire compléter par le professionnel concerné. Lorsque le rapport médical, dûment rempli, est remis à l'aide pédagogique, ce dernier s'assure de faire le suivi auprès du registraire. Si tout est conforme la mention IN apparaît au dossier de l'étudiant. La demande d'incomplet doit se faire à la session concernée par la mention IN.

La distinction entre les deux types d'incomplet ainsi que les règles et les procédures à suivre sont indiquées dans la PIEA (article 4.8) et le règlement pédagogique (article 8) présentés à la fin de ce PARCOURS.

7. PROFIL DE FORMATION

Les étudiants inscrits dans le programme Arts plastiques suivent tous les mêmes cours. Le programme est organisé de manière à permettre aux étudiants une séquence progressive de leurs apprentissages.

Par ailleurs, le programme Arts plastiques est jumelé à tous les autres programmes d'études préuniversitaires pour permettre, aux étudiants admissibles, un cheminement de double formation.

8. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

En plus de bénéficier de cours de qualité, les étudiants du programme d'Arts plastiques pourront participer à des expositions de leurs œuvres et à des visites de musées, notamment.

9. AIDE À LA RÉUSSITE

Au Cégep de Drummondville, on met tout en oeuvre pour aider l'étudiant à développer son autonomie et la prise en charge de ses études. À différents niveaux, l'étudiant est identifié comme une personne qui agit sur sa formation. En effet, l'étudiant est appelé à faire ses démarches de façon autonome et responsable dans les gestes qu'il doit poser :

- dans sa démarche d'admission;
- dans le choix de son programme d'études;
- dans le choix de ses cours, lorsque requis;
- dans sa démarche d'information;
- dans la réalisation de ses apprentissages scolaires;
- dans sa demande d'aide lorsqu'il en a besoin;
- dans la planification de ses activités.

Comme la réussite est au cœur des priorités du Cégep de Drummondville, le Collège s'est doté d'un Plan de réussite. Un dépliant expliquant les grandes lignes de ce plan vous sera remis. Vous y trouverez les principaux objectifs du Plan de réussite et une liste des différentes personnes intervenant dans votre cheminement scolaire. N'hésitez pas à les consulter afin d'obtenir de l'aide.

Dans toutes ces actions, l'étudiant a la responsabilité initiale de faire ce qu'il a à faire dans le respect de certaines normes, dans des délais prescrits, selon des modalités déterminées. En un mot, il est appelé à poser des gestes de façon responsable dans la poursuite de ses fins. Nul besoin d'insister sur le fait que l'étudiant responsable peut s'éviter certaines déceptions, notamment en respectant les délais fixés. Le CÉGEP met à la disposition de l'étudiant les ressources et les outils lui facilitant ses démarches. C'est pour faciliter la compréhension du programme de l'étudiant, pour lui permettre de faire des choix éclairés, en connaissance de cause, que le document PARCOURS a été élaboré.

Le Centre d'information scolaire et professionnelle est situé au local 1001. Le Centre est ouvert tous les jours de la semaine. Vous y trouvez des documents d'information sur les programmes d'études (au collégial, à l'université et au secondaire professionnel), le nom des établissements offrant la formation et les exigences spécifiques pour y être admis. Les programmes d'études sont nombreux et variés. Les exigences liées à l'admission peuvent varier d'un établissement à l'autre. L'étudiant a la responsabilité de s'informer.

L'aide pédagogique responsable du programme et la conseillère en orientation sont des ressources précieuses. N'hésitez pas à vous y référer.

10. LES CENTRES D'AIDE :

< en français	local 2207
< en méthodologie du travail intellectuel	local 2207
< en langues	local 2207
< en sciences humaines.....	local 2207
< en sciences	local 2207
< en mathématiques	local 2207

Le Centre de documentation met à la disposition des étudiants des ouvrages dans tous les domaines d'études. Un personnel qualifié est disponible pour aider les étudiants.

11. INCIDENCE D'UN ÉCHEC OU D'UN ABANDON D'UN COURS

Le Cégep encourage l'étudiant à persévérer dans ses études. Cependant, l'étudiant a la possibilité d'abandonner certains cours en respectant les dates prévues pour les abandons. Toutefois, l'étudiant a l'obligation de conserver au minimum un cours de formation générale ainsi qu'un cours de formation spécifique à son programme d'études.

Des situations particulières (ex : échec, abandon, incomplet, etc.) peuvent entraîner un retard dans le cheminement ou la fin de D.E.C. de l'étudiant. Afin d'éviter de retarder d'un trimestre, voire d'une année, la fin de ses études, l'étudiant peut alors décider de suivre un cours par correspondance ou un cours d'été. Pour cet étudiant, le Cégep de Drummondville offre à toutes les sessions, incluant la session d'été, la possibilité de s'inscrire à des cours par correspondance. De plus, bien que le Cégep de Drummondville n'offre pas en ses lieux de cours d'été, il est tout de même possible de suivre un tel cours dans un autre collège (ex : Cégep de Sherbrooke, Cégep de Trois-Rivières, Cégep de St-Hyacinthe, etc.). Dans les deux cas, il s'agira d'un cours suivi en commandite et qui sera reconnu par notre collègue.

Enfin, pour connaître les modalités et les frais d'inscription à un cours d'été ou par correspondance, l'étudiant doit obligatoirement rencontrer l'aide pédagogique de son programme d'études.

La date limite d'abandon est le dernier jour ouvrable précédent le 20 septembre pour le trimestre d'automne et le 15 février pour le trimestre d'hiver. Tout cours abandonné après les dates limites sera considéré comme échoué.

12. PLANS DE COURS

Les plans de cours sont présentés dès les premiers cours. Outre les contenus des cours, les plans de cours contiennent les précisions concernant les modalités de participation en classe et d'évaluations.

13. RÉVISION DE NOTE

L'étudiant peut, s'il le désire, obtenir une révision de l'évaluation d'un travail ou d'un examen. Toutefois, les règles diffèrent selon que cette demande s'effectue en cours de trimestre ou à la fin de ce dernier.

Pour une révision de note en cours de trimestre, les modalités changent selon le cours auquel l'étudiant est inscrit. Il devra donc se référer au plan de cours qui présente normalement la démarche à suivre. Sinon, il peut se référer à la PDEA (Politique départementale d'évaluation des apprentissages) à laquelle se rattache le cours pour lequel il demande une révision. De façon générale, la demande de révision de note se fait auprès de l'enseignant du cours visé. Si la réponse de l'enseignant n'est pas à la satisfaction de l'étudiant et qu'il se croit toujours lésé dans ses droits, il peut amener sa demande de révision de note auprès du coordonnateur de département concerné qui voit, alors, à former un comité.

Pour une révision de note finale, les modalités sont identiques peu importe le programme auquel l'étudiant est inscrit. Ce dernier doit donc se référer à l'article 4.6 de la PIEA (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages). Par ailleurs, les règles et procédures sont clairement présentées sous l'article 10 du règlement pédagogique numéro 3.

14. CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire précise notamment les dates du début et la fin du trimestre, du début et la fin de la période d'examens, la date limite pour abandonner un cours, la semaine de mise à jour et de lecture. Le calendrier scolaire est présenté dans l'Agenda guide remis aux étudiants en début d'année scolaire ou sur le site du Cégep de Drummondville : www.cdummond.qc.ca puis cliquez sur calendrier et calendrier scolaire.

15. PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

Le Cégep de Drummondville utilise le portail du Cégep de Drummondville, service en ligne, disponible aux étudiants à l'adresse suivante : <http://cdummond.omnivox.ca/intr>. L'étudiant s'y réfère pour le choix de cours, la consultation et la remise de l'horaire, la modification de l'horaire, la grille de cheminement, les résultats aux évaluations, la fréquentation scolaire, le dossier personnel, le relevé de notes. D'autres modules pourraient s'ajouter.

Les étudiants ont aussi accès à Repères. Ce site contient des informations très utiles pour l'étudiant qui souhaite s'informer sur les programmes d'études, les professions, les établissements scolaires et le marché du travail.

Adresse courriel

Nous vous rappelons que le cégep a attribué à chaque étudiant une adresse courriel. Toute communication venant du personnel du cégep se fera par le biais de cette adresse courriel ou par MIO. Par conséquent, il est important de relever ton courriel de manière régulière.

Cote de rendement au collégial (CRC)

La CRC est utilisée par les universités lorsqu'une sélection s'impose principalement en raison du contingentement.

La CRC combine pour chaque cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe et un indicateur de la force relative de ce groupe.

Les cours échoués à un premier trimestre d'inscription au collégial ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35.

16. RÈGLES DE SANCTION DES ÉTUDES

Pour tout programme d'études débuté à partir du trimestre d'automne 1994, un diplôme d'études collégiales (DEC) sera décerné à l'étudiant qui aura réussi :

1. L'ensemble des compétences et des cours prévus au programme d'études (voir la grille de cheminement à la page 15)
2. L'épreuve synthèse propre au programme (voir les préalables et la définition à la section)
3. L'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature

Les étudiants inscrits au troisième cours en Langue d'enseignement et littérature (*Littérature québécoise* 601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme à la date imposée par le Ministre.

Les étudiants qui ont suivi l'ancienne séquence de cours (cours de français obligatoires réussis avant 1994) s'informent auprès de l'aide pédagogique pour connaître les moyens mis à leur disposition pour se préparer à l'épreuve uniforme.

L'étudiant qui n'est pas inscrit au cours *Littérature québécoise* 601-103-MQ et qui doit s'inscrire à l'épreuve uniforme s'informe auprès du personnel du secrétariat pédagogique pour connaître les modalités d'inscription.

Note : le but de l'épreuve uniforme est de vérifier si l'étudiant possède, au terme des trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte. L'étudiant doit rédiger une dissertation critique à partir de textes littéraires sur lesquels il appuie sa réflexion. L'étudiant dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes qui lui sont présentés et pour rédiger un texte de 900 mots. L'évaluation est faite en fonction de trois ou (quatre) critères : la compréhension et la qualité de l'argumentaire, la structure du texte et la maîtrise de la langue.

17. EXIGENCES DE RÉUSSITE

Le Cégep considère que l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de réussite fixées lorsqu'il rencontre l'une des difficultés suivantes :

- a) il échoue un cours pour la deuxième fois;
- b) il échoue plus d'un cours, mais moins de la moitié des cours auxquels il est inscrit;
- c) il échoue la moitié ou plus de la moitié des cours auxquels il est inscrit à une session donnée.

L'étudiant devra s'engager par écrit, en signant un contrat d'étude, à respecter les mesures d'encadrement qui lui sont imposées. La signature du contrat d'étude est obligatoire pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études. (règlement pédagogique # 3)

18. RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ

La récupération d'un cours échoué permet, sous certaines conditions, d'offrir une partie de cours à l'étudiant, qui, en l'absence de cette mesure, devrait reprendre le cours dans son entier en raison d'un échec. L'étudiant devrait consulter son aide pédagogique pour connaître les modalités pour se prévaloir de cette mesure.

19. PLAGIAT OU FRAUDE

Le plagiat est un acte malhonnête grave. L'étudiant qui se livre à des activités de plagiat ou de fraude est passible de sanctions.

Le Cégep considère comme plagiat ou fraude :

- a) le copiage intégral ou partiel d'un texte, d'un document (travail, rapport de laboratoire, livre, document disponible dans Internet...) ou d'une œuvre réalisée par une autre personne;
- b) l'exposition de façon substantielle, d'idées similaires à celles présentées dans des travaux réalisés par un autre étudiant ou d'un texte publié de façon physique ou électronique, en modifiant légèrement la forme de présentation ou la phraséologie;
- c) l'utilisation, pendant une évaluation, de tout moyen électronique de transmission, d'enregistrement ou de réception d'information non autorisé par l'enseignant;
- d) la possession ou l'utilisation pendant un examen, de toute forme de documentation non autorisée;
- e) l'utilisation pendant un examen, de la copie d'examen d'un autre étudiant;
- f) l'obtention de toute aide non autorisée qu'elle soit électronique, collective ou individuelle;
- g) l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien;
- h) la substitution de personne lors d'un travail ou d'un examen faisant l'objet d'une évaluation;
- i) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de se procurer un avantage injuste lors d'une évaluation;
- j) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de procurer à une autre personne un avantage injuste lors d'une évaluation.

Pour une première offense, l'étudiant se voit attribuer la note zéro pour le travail ou l'examen. Dans le cas d'une récidive, la direction des études prendra les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du cégep.

20. COMPOSANTES DU PROGRAMME D'ARTS PLASTIQUES

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

Le programme de diplôme d'études collégiales en Arts plastiques comprend 4 composantes :

A. Une composante de formation générale commune

◆ langue d'enseignement et littérature (français)---	☞	7 1/3 unités, 3 cours
◆ langue seconde (anglais) -----	☞	2 unités, 1 cours
◆ philosophie -----	☞	4 1/3 unités, 2 cours
◆ éducation physique -----	☞	3 unités, 3 cours

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

La formation générale commune est similaire pour tous les programmes de diplôme d'études collégiales (DEC). Elle totalise 16 2/3 unités (9 cours) réparties comme suit :

- ◆ 3 cours de français, langue d'enseignement et littérature, 7 1/3 unités;
- ◆ 2 cours de philosophie, 4 1/3 unités;
- ◆ 1 cours d'anglais, Langue seconde, 2 unités;
- ◆ 3 cours d'éducation physique, 3 unités.

A. Le français, langue d'enseignement et littérature

- ◆ 601-101-MQ Écriture et littérature
Objectif 4EF0 : Analyser des textes littéraires ;
- ◆ 601-102-MQ Littérature et imaginaire
Objectif 4EF1 : Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés ;
- ◆ 601-103-MQ Littérature québécoise
Objectif 4EF2 : Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Pour accéder au cours suivant, l'étudiant doit avoir réussi le cours précédent.

B. La philosophie

- ◆ 340-101-MQ Philosophie et rationalité
Objectif 4PH0 : Traiter d'une question philosophique ;
- ◆ 340-102-MQ L'être humain
Objectif 4PH1 : Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Le premier cours est préalable au second.

C. L'anglais, langue seconde

L'objectif général visé est d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Les résultats obtenus au secondaire déterminent le niveau de classement de l'étudiant.

- ◆ 604-100-MQ Anglais de base (niveau 1)
Objectif 4SA0 : Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- OU ◆ 604-101-MQ Langue anglaise et communication (niveau 2)
Objectif 4SA1 : Communiquer en anglais avec une certaine aisance;
- OU ◆ 604-102-MQ Langue anglaise et culture (niveau 3)
Objectif 4SA2 : Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires;
- OU ◆ 604-103-MQ Culture anglaise et littérature (niveau 4)
Objectif 4SA3 : Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

D. L'éducation physique

- ◆ 109-101-MQ Activité physique et santé
Objectif 4EP0 : Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé;
- ◆ 109-102-MQ Activité physique et efficacité
Objectif 4EP1 : Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique;
- ◆ 109-103-MQ Activité physique et autonomie
Objectif 4EP2 : Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Les deux premiers cours sont préalables au troisième cours.

Le document *Parcours, Éducation physique*, disponible au secrétariat de votre aide pédagogique (local 1001-2), ainsi que le *portail* présentent la description des cours offerts en éducation physique.

À noter : le nombre d'étudiants inscrits détermine si ce cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingentés.

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

B. Une composante de formation générale propre

- | | | |
|--|---|-------------------|
| ◆ langue d'enseignement et littérature (français)----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ langue seconde (anglais) ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ philosophie ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |

La formation générale propre propose des activités d'apprentissage en lien avec le champ d'études. Les cours de formation générale propre sont suivis après la réussite des cours de formation générale commune. Ils totalisent 6 unités (3 cours) ainsi répartis :

- ◆ 1 cours de langue d'enseignement et littérature (Français des sciences de la personne), 2 unités;
- ◆ 1 cours de langue seconde (anglais), 2 unités;
- ◆ 1 cours de philosophie (Philosophie des sciences de la personne), 2 unités.

A. Langue d'enseignement et littérature

- ◆ Objectif 4EFP : Produire différents types de discours oraux et écrits (601-500-DM).

B. Anglais, langue seconde

Le niveau du cours de formation générale propre en anglais dépend du niveau du cours de formation générale commune suivi par l'étudiant. L'étudiant poursuit ses apprentissages de l'anglais selon le même niveau.

- ◆ Objectif 4SAP : Communiquer en anglais de façon simple, en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 1) (604-FP0-DM)
- OU ◆ Objectif 4SAQ : Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 2) (604-FP1-DM)
- OU ◆ Objectif 4SAR : Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 3) (604-FP2-DM)
- OU ◆ Objectif 4SAS : Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours. (niveau 4) (604-FP3-DM)

C. Philosophie

- Objectif 4PHP : Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine (340-500-DM).

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

C. Une composante de formation générale complémentaire

- ◆ choix d'activités d'apprentissage dans deux domaines permis ou dans les deux ensembles d'un même domaine. ----- ☞ 4 unités, 2 cours

Les domaines de la formation générale complémentaire comprennent généralement deux ensembles. Les cours de l'ensemble 1 ont une portée plus générale. Les cours de l'ensemble 2 permettent l'étude des problématiques particulières ou la réalisation d'apprentissages plus spécifiques.

La formation complémentaire permet à l'étudiant de compléter sa formation par des cours choisis dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme. Conséquemment, les étudiants inscrits au programme d'Arts plastiques n'ont pas accès aux cours du Domaine 5 Art et esthétique.

Les étudiants du programme d'Arts plastiques ont accès aux 4 domaines suivants

Domaine 1: Sciences humaines

- ◆ Objectif 000V : Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1);
- ◆ Objectif 000W : Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines (ensemble 2).

Domaine 2: Culture scientifique et technologique

- ◆ Objectif 000X : Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1);
- ◆ Objectif 000Y : Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2).

Domaine 3: Langue moderne

- ◆ Objectif 000Z : Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);
- ◆ Objectif 0010 : Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);
- ◆ Objectif 0067 : Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

Domaine 4: Langage mathématique et informatique

- ◆ Objectif 0011 : Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1);
- ◆ Objectif 0012 : Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant (ensemble 2).

Domaine 6 : Problématiques contemporaines

- ◆ Objectif 021L : Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1).
- ◆ Objectif 021M : Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 2).

L'étudiant peut choisir ses cours complémentaires dans deux domaines différents ou dans un même domaine. L'étudiant qui choisit un seul domaine doit suivre un cours de l'ensemble 1 et un cours de l'ensemble 2.

Le document *Parcours, cours complémentaires*, disponible au secrétariat de votre aide pédagogique (local 1001-2), ainsi que le *portail* présentent une description des cours offerts en formation complémentaire.

À noter : le nombre d'étudiants inscrits détermine si le cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingentés.

TOTAL EN FORMATION GÉNÉRALE ----- ☞ 26 2/3 unités, 14 cours

FORMATION SPÉCIFIQUE

D. Une composante de formation spécifique

Cette composante comprend des cours de dessin, de techniques et matériaux, de couleur, de langage visuel, d'histoire de l'art, de techniques 2D et 3D, d'art et multimédia, d'expression picturale et sculpturale, de production et de diffusion. Cette composante de formation comprend 19 cours pour un total de 32 unités.

La composante de formation spécifique caractérise chacun des programmes d'études. En Arts plastiques, elle totalise 32 unités, 19 cours, qui permettent l'atteinte des compétences suivantes :

- 0160 Reproduire des processus techniques et utiliser des procédés techniques.
- 0161 Adapter des processus et des procédés techniques à la réalisation d'œuvres bidimensionnelles et tridimensionnelles.
- 0162 Interpréter le monde sensible par le dessin.
- 0163 Représenter des objets et des espaces par le dessin technique.
- 0164 Caractériser les éléments du langage visuel dans une production.
- 0165 Intégrer les éléments du langage visuel dans une production.
- 0166 Produire des ensembles chromatiques.
- 0167 Exploiter des solutions chromatiques dans la réalisation d'œuvres à deux et à trois dimensions.
- 0168 Exploiter les technologies informatiques pour la production d'œuvres.
- 0169 Interpréter des œuvres du domaine des arts visuels en les remplaçant dans leur contexte.
- 016A Reconnaître des œuvres de l'art québécois des différentes époques
- 016B Produire une œuvre bidimensionnelle.
- 016C Produire une œuvre tridimensionnelle.
- 016D Réaliser et diffuser une œuvre personnelle.

La grille de cheminement, présentée à la page suivante, permet de voir le lien compétences-cours.

SÉQUENCE PROGRESSIVE DES COURS

Les cours inscrits sur la grille de cheminement sont organisés de façon à permettre à l'étudiant des apprentissages progressifs. Un abandon ou un échec à un cours peut avoir une incidence importante sur la poursuite des études.

ARTS PLASTIQUES 510.A0 Mars 2005 (Révision MARS 2010) – préal. changé A-11

<u>TRIMESTRE 1</u> (25 pér. cours, 15h trav. pers.)	C	P	U	<u>TRIMESTRE 2</u> (27 pér. cours, 18h trav. pers.)	C	P	U			
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>						
109-101-MQ	Activité physique et santé	4EP0	1-1-1	1	109-102-MQ	Activité physique et efficacité	4EP1 0-2-1	1		
340-101-MQ	Philosophie et rationalité	4PH0	3-1-3	2 1/3	* 601-102-MQ	Littérature et imaginaire	4EF1 3-1-3	2 1/3		
601-101-MQ	Écriture et littérature	4EF0	2-2-3	2 1/3	604-10X-MQ	Langue seconde	2-1-3	2		
<u>Formation spécifique</u>				Compétence 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3 (fonction du classement)						
510-TM1-DM	Techniques et matériaux	0160	1-2-1	1 1/3	<u>Formation spécifique</u>					
510-DE1-DM	Dessin I	0162	1-2-1	1 1/3	* 510-T2D-DM	Techniques appliquées 2D	0161 1-2-2	1 2/3		
510-LV1-DM	Langage visuel I	0164	1-2-1	1 1/3	* 510-T3D-DM	Techniques appliquées 3D	0161 1-2-2	1 2/3		
510-CL1-DM	Couleur I	0166	1-2-2	1 2/3	* 510-DE2-DM	Dessin II	0162 1-2-1	1 1/3		
520-HA1-DM	Histoire de l'art I	0169	2-1-3	2	* 510-LV2-DM	Langage visuel II	0164 1-2-1	1 1/3		
				* 510-CL2-DM				Couleur II	0167 1-2-2	1 2/3
				* 520-HA2-DM				Histoire de l'art II	0169 2-1-3	2
<hr/>				<hr/>						
<u>TRIMESTRE 3</u> (27 pér. cours, 18h trav. pers.)	C	P	U	<u>TRIMESTRE 4</u> (28 pér. cours, 18h trav. pers.)	C	P	U			
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>						
* 340-102-MQ	L'être humain	4PH1	3-0-3	2	* 109-103-MQ	Activité phys. et autonomie	4EP2 1-1-1	1		
* 601-103-MQ	Littérature québécoise	4EF2	3-1-4	2 2/3	<u>Formation générale propre</u>					
Épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature				* 601-500-DM				Franç. des arts et lettres	4EFP 2-2-2	2
* 604-FPX-DM	Langue seconde		2-1-3	2	* 340-500-DM	Philo. des arts et lettres	4PHP 3-0-3	2		
Compétence 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS (fonction du classement)										
<u>Formation spécifique</u>				<u>Formation spécifique</u>						
* 510-AM1-DM	Art et multimédia	0168	1-2-2	1 2/3	* 510-PD1-DM	Production et diffusion (ESP)	016D 1-4-4	3		
* 510-DET-DM	Dessin technique	0163	1-2-1	1 1/3	* 510-EP2-DM	Expression picturale II	016B 1-3-1	1 2/3		
* 510-EP1-DM	Expression picturale I	0165, 016B	1-3-1	1 2/3	* 510-ES2-DM	Expression sculpturale II	016C 1-3-1	1 2/3		
* 510-ES1-DM	Expression sculpturale I	0165, 016C	1-3-1	1 2/3	* 520-HA3-DM	Histoire de l'art III (L'art au Québec)	016A 2-1-3	2		
<u>Formation générale complémentaire</u>				<u>Formation générale complémentaire</u>						
_____ Activités d'apprentissage				_____ Activités d'apprentissage						
_____ au choix (Domaine 1,2,3,4,6)				_____ au choix (Domaine 1,2,3,4,6)						
(compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 000Z ou 0010				2-1-3 (compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y 2-1-3						
ou 0011 ou 0012 ou 0067 ou 021L ou 021M)				Ou 000Z ou 0010 ou 0011 ou 0012, ou 0067 ou 021L ou 021M						
				sauf celle réussie précédemment)						
				Épreuve synthèse						

P : Nombre de périodes rattachées à un cours.

U : Nombre d'unités rattachées à un cours.

C : Compétences

* : Ces cours ont des préalables, voir au verso

ARTS PLASTIQUES 510.A0

MARS 2010 (préalables changés A11)

A. Contenu du programme (33 cours - 58 2/3 unités)

Une composante de formation générale commune à tous les programmes d'études :

Langue d'enseignement et littérature (compétences 4EF0, 4EF1, 4EF2)	:	7 1/3 unités (3 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	:	2 unités (1 cours)
Philosophie (compétences 4PH0, 4PH1)	:	4 1/3 unités (2 cours)
Éducation physique (compétences 4EP0, 4EP1, 4EP2)	:	3 unités (3 cours)

Une composante de formation générale propre au programme d'études :

Français des sciences de la personne (compétence 4EFP)	:	2 unités (1 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	:	2 unités (1 cours)
Philosophie des sciences de la personne (compétence 4PHP)	:	2 unités (1 cours)

Une composante de formation générale complémentaire aux autres composantes du programme d'études:

Domaine permis:

Domaine 1 : sciences humaines (compétence 000V ou 000W)	2 cours (4 unités) choisis dans un ou deux des domaines permis. Pour un même domaine, les cours doivent permettre l'atteinte d'une compétence différente.
Domaine 2 : culture scientifique et technol. (compétence 000X ou 000Y)	
Domaine 3 : langue moderne (compétence 0067 ou 000Z ou 0010)	
Domaine 4 : langage mathématique et Informatique (comp. 0011 ou 0012)	
Domaine 6 : problématiques contemporaines (compétence 021L ou 021M)	

Une composante de formation spécifique composée de 19 cours (32 unités). Ces cours visent à permettre l'atteinte des compétences :

0160 : Reproduire des processus techniques et utiliser des procédés techniques.	0166 : Produire des ensembles chromatiques.
0161 : Adapter des processus et des procédés techniques à la réalisation d'œuvres bidimensionnelles et tridimensionnelles.	0167 : Exploiter des solutions chromatiques dans la réalisation d'œuvres à deux et à trois dimensions.
0162 : Interpréter le monde sensible par le dessin.	0168 : Exploiter les technologies informatiques pour la production d'œuvres.
0163 : Représenter des objets et des espaces par le dessin technique.	0169 : Interpréter des œuvres du domaine des arts visuels en les remplaçant dans leur contexte.
0164 : Caractériser les éléments du langage visuel.	016A : Reconnaître des œuvres de l'art québécois de différentes époques.
0165 : Intégrer les éléments du langage visuel dans une production.	016B : Produire une œuvre bidimensionnelle.
	016C : Produire une œuvre tridimensionnelle.
	016D : Réaliser et diffuser une œuvre personnelle.

B. Les règles de sanction des études stipulent : *qu'un diplôme d'études collégiales sera décerné à l'étudiant qui aura réussi tous les cours et objectifs de son programme d'études (les cours inscrits au recto de la feuille), aura réussi l'épreuve synthèse propre à son programme et, le cas échéant, aura réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.*

L'Épreuve synthèse de programme en Arts plastiques couvre les éléments suivants : l'exploration des contextes de production et de diffusion; la rédaction d'un texte présentant le projet de création (intention de création, moyens retenus, nombre d'œuvres); la rédaction d'un plan de travail (échéancier, budget, matériel, équipement) et esquisse(s) ou maquette(s); la production d'une œuvre (ou corpus d'œuvres) avec la rédaction d'un journal de bord; la rédaction d'un texte de démarche artistique, la présentation de cette démarche et de son projet devant ses pairs; la participation à un projet de diffusion; la possibilité de se constituer une amorce de portfolio.

Par ailleurs, tous les étudiants inscrits au cours Littérature québécoise (601-103-MQ) sont convoqués à l'Épreuve uniforme en Langue d'enseignement et littérature à la date imposée par le ministre.

C. Liste des cours ayant des préalables spécifiques:

COURS	PRÉALABLE(S)
510-AM1-DM.....	P.R. 510-LV1-DM et 510-DE2-DM
510-T2D-DM.....	P.A. 510-TM1-DM
510-T3D-DM.....	P.A. 510-TM1-DM
510-DE2-DM.....	P.R. 510-DE1-DM
510-LV2-DM.....	P.R. 510-LV1-DM
510-CL2-DM.....	P.R. 510-CL1-DM
520-HA2-DM.....	P.R. 520-HA1-DM
510-DET-DM.....	P.A. 510-DE1-DM
510-EP1-DM.....	P.R. 510-LV2-DM
.....	P.R. ou C.R. 510-CL1-DM
510-ES1-DM.....	P.A. 510-T3D-DM
.....	P.R. 510-LV2-DM
510-PD1-DM (ESP).....	P.A. 510-CL2-DM, 510-EP1-DM et 510-ES1-DM
.....	P.R. 520-HA2-DM, 510-AM1-DM et 510-DET-DM
510-EP2-DM.....	P.A. 510-EP1-DM et 510-T2D-DM
.....	P.R. ou C.R. 510-CL2-DM
510-ES2-DM.....	P.A. 510-ES1-DM
520-HA3-DM.....	P.R. 520-HA2-DM
109-103-MQ.....	P.A. 109-101-MQ et 109-102-MQ
340-102-MQ.....	P.A. 340-101-MQ
340-500-DM.....	P.A. 340-101-MQ et P.R. 340-102-MQ
601-102-MQ.....	P.A. 601-101-MQ
601-103-MQ.....	P.A. 601-102-MQ
601-500-DM.....	P.A. 601-103-MQ
604-FPX-DM (En fonction du classement).....	P.A. 604-10X-MQ (En fonction du classement. Ce dernier est fait dès la première inscription)

C.R.Co-requis	:	signifie que le cours doit être suivi en même temps ou est déjà réussi.
P.A. Préalable absolu	:	signifie que le cours doit avoir été réussi.
P.R. Préalable relatif	:	signifie que le cours doit avoir été suivi avec une note minimale de 50 %

D. Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. Veuillez consulter votre aide pédagogique ou la conseillère en orientation pour toute information supplémentaire.

21. ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME RÉALISÉE DANS LE COURS *PRODUCTION ET DIFFUSION (510-PD1-DM)*

Une des conditions à rencontrer pour se voir décerner un diplôme d'études collégiales (DEC) est la réussite de l'épreuve synthèse de programme. Les conditions d'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme s'énoncent comme suit :

L'étudiant est en fin de DEC au trimestre concerné ou au trimestre suivant dans la mesure où le cours de rattachement n'est pas offert :

L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours *Littérature québécoise* (601-103-MQ).

L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours *Philosophie, l'être humain* (340-102-MQ).

L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours *Anglais, langue seconde* (formation générale commune).

L'étudiant a réussi ou est inscrit à un deuxième cours de formation générale commune en *Éducation physique*.

L'étudiant a réussi les cours de formation spécifique des trois premiers trimestres.

L'Épreuve synthèse de programme en Arts plastiques couvre les éléments suivants :

l'exploration des contextes de production (atelier d'artistes, travailleur autonome...) et de diffusion (musée, galerie...);
la rédaction d'un texte présentant le projet de création (intention de création, moyens retenus, nombre d'œuvres);
la rédaction d'un plan de travail (échancier, budget, matériaux, équipement) et esquisse(s) ou maquette(s);
la production d'une œuvre (ou corpus d'œuvres avec la rédaction d'un journal de bord);
la rédaction d'un texte de démarche artistique et présentation de cette démarche et de son projet devant ses pairs;
la participation à un projet de diffusion;
la possibilité de se constituer une amorce de portfolio.

La formation générale est partie intégrante de tous les programmes de DEC à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture

22. COURS DE MISE À NIVEAU

FRANÇAIS MISE À NIVEAU

Ce cours est imposé à l'étudiant dont les résultats en français au secondaire se situent entre 60 et 65% en Écriture (520) et entre 60 et 70% pour la note globale(506) et une moyenne générale au secondaire de moins de 75%

OU

à l'étudiant qui démontre, par des mesures d'évaluation locales, des faiblesses dans cette matière.

La réussite du cours de mise à niveau est exigée pour accéder aux autres cours de cette discipline. Il doit donc être suivi en surplus des cours prévus au programme. Le cours *Mise à niveau en français* (601-012-50) est jumelé au premier cours de la séquence *Écriture et littérature* (601-101-MQ). Ensemble, les deux cours nécessitent 7 périodes par semaine pendant un trimestre.

MATHÉMATIQUES (201-013-50 et 201-015-50)

Le Cégep de Drummondville offre deux cours de mise à niveau en mathématiques. Ces cours s'adressent à l'étudiant souhaitant se rendre admissible à un programme de DEC pour lequel les conditions particulières sont manquantes. Ces cours sont :

TS ou SN 4^e ou mathématiques 436 : 201-013-50 (offert à l'automne)

TS ou SN 5^e ou mathématiques 536 : 201-015-50 (offert à l'automne et à l'hiver).

Ces cours sont dispensés dans la mesure où il y a suffisamment d'inscriptions. À défaut, l'étudiant devra s'adresser au Service de l'éducation des adultes de sa commission scolaire.

Pour les étudiants de la région de Drummondville, veuillez vous adresser à la Commission scolaire des Chênes (tél. : 819-478-6800).

23. COURS *CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS*

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en français pour aider des étudiants en difficulté. **Vous devez être sélectionnés par les responsables du Centre d'aide en français (CAF) pour suivre ce cours.** Le cours *Centre d'aide en français, formation pour les aidants* sera reconnu comme cours de formation générale propre (4^e cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
601-ASS-DM Pondération 2-2-2 CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Automne Hiver	Préalable : Avoir réussi un trimestre d'études collégiales. Être fort en français, faire évaluer ses compétences par les professeurs responsables.

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise du français; permettre aux étudiants d'améliorer leur connaissance de la langue maternelle et de développer des habiletés de correction de la langue et des attitudes pédagogiques adéquates.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical et la composition; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire : rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.

24. COURS *CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS*

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en anglais pour aider des étudiants en difficulté. Le cours *Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants* sera reconnu comme cours de formation générale propre (2^e cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
604-ASS-DM Pondération 2-1-3 CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Automne Hiver	Préalable : Avoir réussi soit le cours Langue anglaise et culture (604-102-MQ) ou Culture anglaise et littérature (604-103-MQ) avec une note supérieure ou égale à la moyenne du groupe. Avoir des qualités de communicateur et une attitude aidante. Se soumettre à une entrevue avec les responsables.

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise de l'anglais : compréhension écrite et orale ; maîtrise des concepts grammaticaux ; amélioration de la communication écrite et orale.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical de base et la communication ; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire ; rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.